

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 03/2012

OUI A LA PROTECTION CONTRE LE TABAGISME PASSIF

L'initiative « Protection contre le tabagisme passif » offre une réglementation nationale simple : tous les espaces intérieurs sont sans fumée lorsqu'ils sont publics ou qu'ils servent de lieu de travail.



MARIANNE STREIFF,
CONSEILLÈRE NATIONALE

L'initiative populaire « Protection contre le tabagisme passif » de la Li-

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

gue pulmonaire et de 50 autres organisations requiert que tous les lieux de travail ainsi que tous les espaces fermés accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, ...) soient sans fumée. Les fumoirs restent une possibilité pour autant qu'aucun service n'y ait lieu. Un même règlement doit être appliqué dans toute la Suisse.

Des conditions claires

À ce jour, la Confédération a édicté des directives minimales pour la protection contre le tabagisme passif qui peuvent être renforcées à souhait par les cantons. Cela engendre une multitude d'exceptions cantonales. Cela n'est pas profitable aux clients qui souhaitent une atmosphère sans fumée et surtout pas aux employés de service qui, actuellement, sont confrontés à l'équivalent de 15 à 38 cigarettes par jour, même

lorsqu'ils ne fument pas eux-même. L'initiative populaire de la Ligue Pulmonaire, déjà soutenue par le PEV lors de la phase de récolte de signatures, veut poser des bases claires et uniformes afin d'éliminer toutes ces mesures d'exception.

Sans fumée – sans problème

Le but de l'initiative n'est pas la stigmatisation des fumeurs et des fumeuses. Ceux qui désirent fumer doivent pouvoir le faire, mais uniquement dans les endroits où ils ne dérangent pas ceux qui ne veulent pas être enfumés. Les zones sans fumée imposées en Italie, en Irlande et par les CFF ont été acceptées sans problème. Il s'agit purement et simplement de la santé de chacun. C'est pourquoi les délégués du PEV ont soutenu l'initiative à MuttENZ le 23 juin dernier par 64 voix contre 8.

CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 23 septembre :

Initiative populaire

« Protection contre le tabagisme passif »

OUI

Initiative populaire

« Sécurité du logement à la retraite »

NON

Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes (« jeunesse + musique »)

OUI

EDITO

Sans le PEV – en exil politique

Déjà depuis mes 18 ans, je suis membre du PEV. Au début, l'on me demandait constamment, si cela avait un sens d'appartenir à ce petit parti. Avec les années, j'ai vu comme le PEV a peu à peu gagné en importance.

Au début de cette année, on m'a demandé: Comment cela serait pour toi, si le PEV n'existait pas. J'ai répondu: Je serais un exilé politique. Les chrétiens peuvent, bien entendu, être actifs dans différents partis. Pour moi, il n'y a que le PEV qui compte. Pourquoi? Au sein du PEV, il y a beaucoup de personnes qui souhaitent modeler la société sur la base de valeurs chrétiennes. Cela touche la protection de l'environnement, la protection de la vie et l'engagement envers tous ceux qui se trouvent du côté sombre de la vie.

Dans certaines localités, le PEV est déjà présent depuis plus de 90 ans. Dans d'autres lieux, il est un petit planton. Je me réjouis profondément que le PEV soit présent en Suisse romande. Je comprends que ce ne soit pas toujours facile, au regard des traditions. C'est pourquoi je me réjouis d'autant plus de voir toutes ces personnes qui transposent, avec nous, les valeurs chrétiennes en politique humaine. Je vous dis un immense merci et vous souhaite beaucoup d'endurance et surtout, que Dieu vous bénisse.

Heiner Studer, Président du PEV Suisse, ancien Conseiller national

VALEUR LOCATIVE : A LA RETRAITE POUR TOUS !

L'initiative « Sécurité du logement à la retraite » vise à abroger la valeur locative pour les rentiers AVS. Cette imposition devrait cependant disparaître de manière généralisée.



MAJA INGOLD,
CONSEILLÈRE NATIONALE

L'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » veut offrir aux propriétaires bénéficiant de la rente AVS la possibilité de décider que la valeur locative propre de leur logement ne soit plus soumise à l'impôt sur le revenu. Si ce droit est exercé, les intérêts passifs ne pourront plus être déduits et les frais

d'entretien ne seront déductibles qu'à concurrence de CHF 4'000 par année. Les mesures visant les économies d'énergie, la protection de l'environnement et des monuments historiques restent entièrement déductibles.

Plus de valeur locative

Pour le PEV, la valeur locative doit disparaître : un propriétaire ne doit pas être pénalisé lorsqu'il rembourse les dettes contractées sur sa propriété. Il n'existe à ce jour aucune incitation à rembourser les hypothèques, dans la mesure où la fiscalité pousse à conserver des dettes importantes. Le PEV ne veut pas encourager une société d'endettement.

Cependant, il est injuste que la valeur locative ne soit abrogée que pour les bénéficiaires AVS. Cela crée des inégalités de traitement entre gé-

nération et renforce les privilèges des propriétaires, ce qui n'est pas justifiable. De plus, il est essentiel pour le PEV que l'abrogation de la valeur locative soit accompagnée de la suppression de toutes les déductions liées à la propriété. Sans cela, les propriétaires obtiennent le beurre et l'argent du beurre. Cela correspondrait en outre à des pertes fiscales de plus de 200 millions de francs pour la Confédération, sans compter les pertes cantonales et communales.

Un Non des délégués

Cette initiative avantage de manière unilatérale les propriétaires ayant atteint l'âge de la retraite. C'est pourquoi cette initiative a été refusée par le Conseil fédéral, le Parlement et également par les délégués du PEV par 41 voix contre 26.

PROTEGEONS LE DIMANCHE !

Le PEV est membre de « l'alliance pour le Dimanche » nouvellement créée.

Une large alliance de partis, syndicats, Eglises et de médecins du travail s'est réunie sous le nom « d'alliance pour le Dimanche » pour lutter contre le contournement sournois de l'interdiction du travail du dimanche. Le PEV fait partie de cette alliance. Fondement: le dimanche sans travail ne doit pas être sacrifié, mais doit rester protégé en tant que jour de repos et au profit des contacts sociaux. Le jour de repos hebdomadaire est un cadeau et crée l'espace nécessaire aux cultes, pour l'âme et l'être ensemble.

Travailler le dimanche doit rester l'exception et rester mieux rémunéré. Les exceptions existantes doivent être soumises à des examens concernant leurs réelles nécessités. Le non-respect du repos du dimanche doit être strictement sanctionné par les autorités compétentes.

AGENDA

25 août 2012

Assemblée des délégués du PEV CH

23 septembre 2012

Votations fédérales

13 octobre 2012

Journée des cadres PEV

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information
du Parti Évangélique Suisse (PEV)
9^{ème} année, numéro 3, août 2012

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur: Parti Évangélique Suisse (PEV)
CP 294, 3000 Berne 7, Tél. 031
351 71 71 info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:

Christian Meyer, Coordinateur romand PEV
Guinandstrasse 10, 2555 Brügg
christian.meyer@evppev.ch

PROMOTION MUSICALE

OUI A LA MUSIQUE A L'ECOLE

La musique est un atout pour la vie: le PEV soutient l'article constitutionnel sur la promotion de la formation musicale des jeunes.

MAJA INGOLD,
CONSEILLÈRE NATIONALE

Le déclencheur a été l'initiative populaire « Jeunesse et musique » lancée par le Conseil Suisse de la Musique, qui souhaite promouvoir la musique chez les enfants et les jeunes, comme cela est le cas pour le sport. Le Parlement et le Conseil fédéral, tout d'abord sceptiques, ont craint pour la souveraineté cantonale en matière de formation. Le Conseil des Etats a finalement proposé un compromis sur lequel nous pourrions nous exprimer. L'initiative

a été retirée au profit de cette proposition. Un nouvel article constitutionnel sur la « formation musicale » donne aux cantons la responsabilité d'un enseignement musical de qualité, alors que la Confédération pose les principes de base pour l'accès des jeunes aux écoles de musique ainsi que la promotion des jeunes ayant un don particulier pour la musique.

La musique au profit du développement

Dans les cantons, la formation musicale passe souvent à la trappe. Cela ne doit pas être le cas. La musique est trop importante et ne peut

pas rester à l'ombre du sport. Lors de mon vote au Parlement, j'ai souligné l'importance de la musique pour le développement psychique et intellectuel des jeunes. Il est reconnu de manière générale que la musique encourage la communauté, l'écoute mutuelle, le respect, l'esprit d'équipe mais également la discipline et la pensée structurée. La musique est tout simplement quelque chose de beau: savoir jouer d'un instrument ou savoir chanter est un trésor pour la vie. C'est pourquoi le PEV, par 74 voix contre 2, recommande d'accepter l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale.

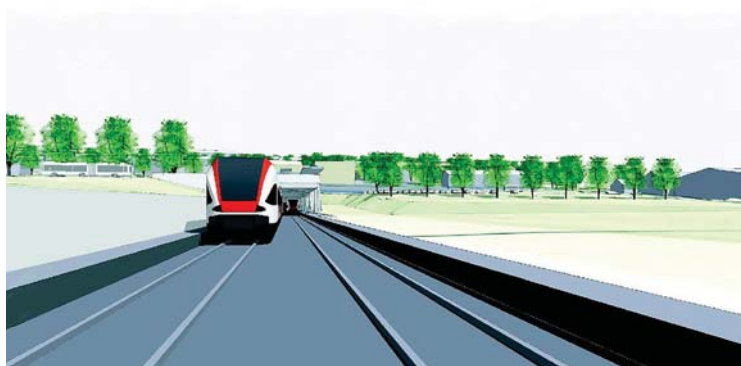
UNE AUBAINE POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Le PEV soutient le projet ferroviaire « RER-Transrun » qui a pour but de rapprocher le haut et le bas du canton. Les Neuchâtelois voteront le 23 septembre sur ce projet ambitieux.

RÉBECCA VEILLARD,
SECÉTAIRE DU PEV NEUCHÂTEL

Cela fait plusieurs années déjà que le projet du Transrun est apparu dans la presse. Il s'agit très concrètement de réunir le Haut et le Bas du canton en une seule agglomération. Comment faire pour rapprocher notamment les 3 principales villes du canton? Eh bien il suffit de créer une liaison ferroviaire plus rapide avec une cadence à la demi-heure. Le projet est ambitieux: il entraîne des coûts élevés et risque de mettre le canton dans les chiffres rouges.

Cette année les événements se précipitent. Les CFF doivent impérativement rénover un tronçon de leur ligne, justement celui qui rallonge passablement le parcours puisqu'il oblige tout train à rebrousser chemin. Les pourparlers entre CFF, Confédération, canton et communes vont bon train. D'abord au niveau suisse, la subvention des CFF et de la Confédération représenterait le



Le nouveau tronçon « Transrun » deviendra le cœur du réseau express régional (RER).

tiers des investissements, soit 341 millions sur 919 – somme non négligeable – mais serait versée à une seule condition, que l'accord du canton soit donné encore cette année 2012. Ensuite au niveau neuchâtelois. Dans ce but, les partis politiques ont été consultés. Le PEV Neuchâtel a répondu positivement et se réjouit de cette opportunité économique pour le canton.

Bref, les citoyens sont invités aux urnes le 23 septembre 2012. Ils devront se prononcer sur le décret prévoyant la réalisation du RER-Transrun et l'équilibre du budget cantonal durant les 25 ans du remboursement de l'emprunt.

Neuchâtelois, retenez bien la date du 23 septembre pour les votations et malgré la Fête des Vendanges votez OUI!

Notre responsabilité écologique et éthique

Pendant des siècles, l'homme a considéré la nature comme une force mystérieuse et hostile qu'il n'arrivait pas à domestiquer. Aussi, il a peu à peu inventé des techniques qui lui ont permis non seulement d'en exploiter les ressources, mais de la dominer. Ce n'est donc plus l'homme qui s'est retrouvé démuné, mais la nature qui est devenue vulnérable.

Maintenant, au lieu de protéger l'humain contre la nature, il faut désormais protéger la nature contre l'humain. Une conversion de notre attitude doit nous conduire à nous sentir davantage responsable de notre milieu.

Comment redéfinir notre rapport à la nature, à la terre, aux animaux et à nos semblables? Ce que nous nous autoriserons à faire ou à ne pas faire sur la nature et tous les êtres vivants révélera finalement notre degré d'humanité. Les autres, se sont bien sûr nos semblables qu'il s'agit d'assister dans leur fragilité, leurs souffrances, leur vieillesse. Il ne faut pas l'oublier à l'heure où la durée de vie humaine s'accroît.

Patrick Gsteiger, député
et président du PEV Jura bernois

Baromètre des signatures

Plus de 72'000 personnes ont déjà signé notre initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS ». Parmi les sections romandes, c'est le PEV NE qui mène actuellement la course avec 433 signatures. Le travail n'est cependant pas encore fini, car il manque plus de 30'000 signatures à récolter jusqu'à la fin de l'année afin d'atteindre le but fixé. Mettons-nous donc sans tarder au travail... Signez et faites signer l'initiative.
www.fiscalite-successorale.ch

NON AU CO-FINANCEMENT DE L'AVORTEMENT

La dignité humaine est due dès la conception.

VALÉRIE KASTELER-BUDDE,
CO-PRÉSIDENTE DU PEV GENEVE

Dès le départ le PEV a soutenu l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée », cohérent avec son programme politique qui défend la vie « de la conception à la mort ». Les conséquences désastreuses de l'avortement sur la santé des

femmes sont aujourd'hui connues: Non, l'avortement n'est pas un progrès, provoque des troubles de santé de tous ordres chez les femmes, des études scientifiques de portée internationale le prouvent: son remboursement n'a rien à faire dans l'assurance de base! Non, l'avortement coûte bien plus que les 20 millions avancés par le Conseil fédéral, puisqu'il faut ajouter les coûts in-

duits: troubles psychiques, problèmes de santé et ruptures familiales pour n'en citer que quelques-uns. Non, l'avortement ne fait pas avancer la dignité humaine, la Cour européenne de justice a même statué en octobre 2011 que la « dignité humaine était due dès la conception », condamnant les pratiques européennes. Malgré le silence du Conseil fédéral, les chambres en débattront cet automne et nous voterons en 2013. Une brochure explicative peut être téléchargée sous www.affaireprivee.ch/argumentaire.

OLIVIER FAVRE

Le sociologue des religions Olivier Favre observe le développement du paysage religieux en Suisse et ses conséquences sur l'engagement des chrétiens dans la société.

Quel est votre sujet de recherche auprès de l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne?

Je travaille pour un programme national de recherche s'intéressant au rapport entre valeurs et appartenances religieuses. On essaye de comprendre en quoi le fait d'appartenir à une Eglise ou à une religion influe sur les valeurs personnelles et quelle en est l'incidence sur la société suisse.

La Suisse est-elle un pays chrétien? Un pays religieux?

D'un point de vue d'appartenance religieuse, on observe qu'un cinquième de la population continue à

se reconnaître chrétien et reste attaché ou impliqué dans une église ou paroisse. 60% ont pris leurs distances tout en n'étant pas défavorables aux églises. 10% se déclarent athées et 10% sont très attirés par différentes formes d'esotérisme et de spiritualités d'inspiration orientales.

En résumé, on peut dire que la religion est toujours présente, mais qu'elle n'est pas au centre des préoccupations. Environ 40% de la population, estime que la Suisse reste un pays fondé sur les valeurs chrétiennes et 30% s'opposent à cette identification. Mais par valeurs chrétiennes, beaucoup entendent avant tout les notions de respect et de tolérance.

La Suisse vit-elle une sécularisation? Que signifie cela pour les églises? Pour le PEV?

Il est clair que la Suisse est un pays fortement sécularisé: les églises n'influencent plus les comportements de la population, mais elles conservent leur rôle social. Pour un parti comme le PEV, il s'agit avant tout de lutter en faveur des valeurs chrétiennes. Ne pas le faire serait laisser libre court à l'idéologie du profit, et de l'individualisation au détriment du bien commun. La voix chrétienne doit se faire entendre pour contrecarrer les idéologies matérialistes.

La liberté religieuse est-elle assurée en Suisse?

La liberté religieuse est partiellement remise en question. À Genève, une affiche de l'Agence C a été interdite dans les transports publics. Cet exemple montre que la liberté reli-

gieuse doit être défendue et qu'il serait imprudent de s'appuyer passivement sur les acquis. Le rôle des chrétiens est de ce point de vue primordial afin de défendre leurs valeurs dans notre société pluraliste et en particulier lorsque des valeurs fondamentales sont en jeu.



Olivier Favre.

Olivier Favre en quelques mots :

45 ans, marié, trois enfants. Sociologue à l'Observatoire des religions en Suisse (ORS) de l'Université de Lausanne, Pasteur au Centre de vie à Neuchâtel. Hobbys: Course à pied, ski.

ASSISTANCE AU SUICIDE

UNE ÈRE NOUVELLE EN SUISSE

La population vaudoise se prononce en faveur de l'aide au suicide dans les EMS et hôpitaux – malheureusement.



HERMANN JÜNI, MEMBRE DU PEV ET DIRECTEUR D'INSTITUTION SOCIALE

Dans une société toujours plus enclin à évaluer la valeur de l'homme

par son utilité, suite à l'acceptation du contre-projet à l'initiative Exit, le suicide assisté a fait son entrée officielle dans les EMS vaudois. Cette pratique qui faisait exception, sera demain légitimisée, réglementée, organisée. Par ce biais, l'Etat a pris le risque que la société perçoive le suicide de manière encore plus banalisée, comme une alternative acceptable. Dans les faits, les institutions et les professionnels de la santé devront participer à ce processus par, entre autre, une évaluation de la capacité de discernement du patient qui souhaite être assisté dans son suicide. Mais entre messages de vie

et de mort, les soignants sont pris en otage, dans un nouveau rôle encore plus complexe, voir pervers; quant bien même il semblerait qu'ils pourront évoquer leur droit à l'objection de conscience. Cependant, aujourd'hui, les modalités d'application ne sont pas encore connues. Aujourd'hui l'Etat semble sensible à ces questions, mais personne ne connaît sa réaction, si le jour venu les portes d'une institution devaient se fermer sur les militants d'Exit... Et si finalement, la vraie réponse humaine à cette détresse ne serait-elle pas ailleurs; en Celui qui a tout donné pour nous offrir une perspective de vie qui va bien au-delà de notre séparation de ce monde de souffrance. Et, pourquoi pas, alors, avec un accompagnement des équipes en soins palliatifs qui font un travail remarquable et respectueux des besoins et des valeurs de tout un chacun!

La dignité des aînés prend un coup

Ce printemps, les Vaudois ont eu à voter sur l'initiative Exit (assistance au suicide en EMS) et le contre-projet du Grand Conseil, variante plus réfléchie incluant d'autres lieux (p.ex. hôpitaux) aussi. Notre parti était un des seuls à prôner le double non, constatant qu'aucun canton n'a légiféré à ce sujet et qu'il n'y avait pas urgence. Hélas, le peuple a accepté le contre-projet.

Cela pose un dilemme à certains EMS (notamment ceux à valeurs chrétiennes) à cause de l'obligation légale d'admettre l'assistance au suicide, même si c'est contraire à leurs valeurs. Et cela augmente la pression sur les aînés, considérés de plus en plus comme un fardeau pour la société...

*Le PEV Vaud sera vigilant sur l'application de cette loi et ses conséquences!
François Bachmann, PEV Vaud*